



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Charges pesant sur la production de fruits et légumes en Guadeloupe

Question écrite n° 10701

Texte de la question

Mme Florence Goulet alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'augmentation des charges pesant sur la production de fruits et légumes en Guadeloupe. Selon l'INGUAFLHOR, une interprofession qui regroupe l'ensemble des métiers qui interviennent dans la filière des fruits et légumes en Guadeloupe, la quasi-totalité des charges des agriculteurs a considérablement augmenté sur les quatre dernières années. Elle évoque notamment le prix de l'eau nécessaire à l'irrigation ou des engrais, à quoi s'ajoute une augmentation de 15 % du coût de la main-d'œuvre alors que le coût de la vie est déjà structurellement élevé en Guadeloupe, comme malheureusement dans tous les territoires ultra-marins. Selon une dernière enquête de l'INSEE en date du 11 juillet 2023, la différence de prix d'avec l'Hexagone est de 16 %, toutes denrées confondues, et cet écart de prix très élevé va jusqu'à 42 % pour les seuls produits alimentaires. Cette accélération de l'inflation du prix des produits alimentaires va aggraver la situation des Guadeloupéens, mais plus généralement des habitants des territoires d'outre-mer qui sont tous touchés par cette crise, entraînant de très graves difficultés à subvenir à leurs besoins. Aussi, elle lui demande quelles mesures urgentes il entend mettre en œuvre pour aider les agriculteurs ultra-marins et notamment les métiers qui interviennent dans la filière guadeloupéenne des fruits et légumes.

Texte de la réponse

La guerre en Ukraine, les sanctions infligées par l'Union européenne et ses partenaires ainsi que les mesures de rétorsion prises notamment par la Russie entraînent des perturbations fortes dans l'approvisionnement de l'économie nationale, tant en termes de flux qu'en termes de prix. Cette situation impacte les exploitations agricoles, dont les exploitations productrices de fruits et légumes au travers de leurs charges de production, compte tenu notamment de la forte augmentation des prix de l'énergie et des engrais et amendements. Cette situation est particulièrement marquée dans les départements d'outre-mer du fait de la hausse du coût du fret qui en résulte. Des mesures ont été prises par le Gouvernement dès 2022 pour toutes les filières, notamment la prise en charge des cotisations sociales et pour compenser la hausse des coûts de l'énergie, y compris pour le gasoil non routier. En visite officielle à La Réunion, la Première ministre a annoncé un soutien exceptionnel à hauteur de 10 millions d'euros (M€), assuré par le budget du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, pour compenser l'augmentation du coût des intrants agricoles au bénéfice de la filière fruits et légumes (hors culture export) dans les outre-mer. Ce dispositif, conçu par les services du ministère chargé de l'agriculture, a été soumis à validation de la Commission européenne pour un versement dans les territoires d'ici la fin de l'année 2023. Par ailleurs, dans le cadre du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI), la Première ministre s'est engagée à couvrir une augmentation des dépenses d'aide payées en 2023 à la diversification agricole, dont la diversification végétale, dans les outre-mer sur crédits nationaux [comité interministériel des outre-mer (CIOM)], à hauteur des demandes d'aides qui seront éligibles. Elle a également décidé, lors du CIOM qui s'est tenu en juillet 2023, d'accompagner l'atteinte des objectifs fixés en matière de souveraineté alimentaire par un soutien renforcé, dans le cadre du complément national du POSEI, à hauteur de 15 M€ supplémentaires dès 2024. Cette dotation complémentaire permettra de contribuer à

l'accompagnement du développement des productions végétales en Guadeloupe. Enfin, le plan de souveraineté pour la filière fruit et légumes, qui s'inscrit dans le cadre du chantier de transformation agricole des outre-mer, intègre pleinement les territoires ultramarins qui pourront mobiliser l'ensemble des dispositifs de ce plan, notamment bénéficier des accompagnements à l'investissement pour le déploiement d'abris décarbonnés, l'acquisition d'agroéquipements adaptés pour accompagner la résilience des exploitations agricoles, mais également mobiliser des crédits pour la recherche-expérimentation et renforcer la structuration des filières au niveau local. Des premières actions ont déjà été lancées sur les quatre axes du plan. Notamment, une première relève de l'appel à manifestation d'intérêt « équipements pour la troisième révolution agricole » dédiée aux filières fruits et légumes a été réalisée le 12 mai 2023. Une attention particulière sera portée aux territoires d'outre-mer avec l'ouverture d'un guichet dédié, afin qu'ils puissent bénéficier de solutions et matériels adaptés à leurs productions et à leur situation spécifique.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Goulet](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10701

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7126

Réponse publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10467